



RESTAURATION



Suite à l'appel d'offre lancé en juin par la commune de WERVICQ-SUD, la société API prendra en charge la restauration **à partir du 1^{er} novembre 2017**.

Nous passerons d'une cuisine d'assemblage à une fabrication journalière des repas, en cuisine centrale extérieure à la commune.

Le changement de prestataire implique donc une **nouvelle organisation exposée au verso du document**.

Toutefois, les tarifs restent inchangés et seront réévalués au 1^{er} janvier 2018 et votés par délibération au conseil municipal.

Valérie HAUTEFEUILLE
Adjointe déléguée à la restauration
et aux affaires scolaires



Avant

A partir du 1^{er} Novembre

Réservation/ Pré- Commande des repas

La pré-réservation s'effectuait par période, via le portail famille ou directement au service comptabilité.
En dehors des périodes de prépaiement, une pénalité de 0.50€/repas était appliquée.

Inchangé

Ajout d'un repas

Ajout d'un repas :

- par le portail famille, 8 jours avant le jour J.
- Par mail, à cantine@wervicq-sud.com, avant 9h, pour le jour même.

Le repas était facturé et majoré des 0.50€.

Ajout d'un repas :

- par le portail famille, 8 jours avant le jour J
- Par mail, à cantine@wervicq-sud.com, avant 9h, comme suit :
 - Le **vendredi** pour le **lundi**
 - Le **lundi** pour le **mardi**
 - Le **mardi** pour le **jeudi**
 - Le **jeudi** pour le **vendredi**

Le repas sera facturé et majoré des 0.50€.

Annulation d'un repas

Annulation possible :

- Par le portail famille, 8 jours avant le jour J.
- Par mail, à cantine@wervicq-sud.com, avant 9h, pour le jour même.

Le repas réservé, annulé était remboursé.

Annulation possible :

- Par le portail famille, 8 jours avant le jour J
- Par mail, à cantine@wervicq-sud.com, avant 9h, comme suit :
 - Le **vendredi** pour le **lundi**
 - Le **lundi** pour le **mardi**
 - Le **mardi** pour le **jeudi**
 - Le **jeudi** pour le **vendredi**

Le repas réservé, annulé dans ces conditions sera remboursé.

Annulation de repas le jour même et en dehors des conditions citées précédemment:

La nouvelle organisation, imposée par le prestataire, implique la mise en place d'un jour de carence : le repas réservé et annulé, sera donc facturé aux familles.

Nous vous rappelons que le portail famille vous permet de gérer vos réservations et factures sans vous déplacer.

N'hésitez pas à vous rapprocher du service comptabilité afin d'obtenir vos codes d'accès.